



Mairie de Le Pin

INFORMATION

Mesdames, Messieurs, Chers administrés,

Suite aux dégradations conséquentes aux mouvements de terrains dus au retrait ou gonflement des argiles, constatées sur de nombreuses constructions au cours de l'année 2020, je souhaite transmettre à Madame la Préfète de Seine-et-Marne un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sur le territoire de la Commune de Le Pin.

Aussi, si vous avez constaté des dégâts sur vos constructions, je vous demanderais de bien vouloir m'en aviser par courrier et si possible de joindre quelques photographies des dégradations, **AVANT LE 15 FEVRIER 2021.**

En effet, Météo France analysant la sécheresse géotechnique à année échue, la commune ne sera en mesure de solliciter la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse pour l'année 2020 que courant mars 2021.

Dans l'attente,

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, Chers administrés, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Pin, le 11 décembre 2020

Le Maire,
Lydie WALLEZ,

